AR PREFECTURE
024-242400752-20181115-2018_5_4-DE
Reçu le 26/11/2018

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-4

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
05 novembre 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Définition de l'intérêt communautaire concernant le bloc « développement économique »

Certaines compétences communautaires sont soumises à la définition préalable de l'intérêt communautaire qui permet d'en préciser le périmètre. Il convient de délibérer pour la définition de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la politique locale du commerce.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE
Sont d'intérêt communautaire

- Tenue d'un débat communautaire avant toute décision d'implantation d'un nouvel équipement commercial
- Emission d'un avis communautaire pour la tenue d'une CDAC
- Organisation d'actions d'information et de sensibilisation
- Accompagnement des commerces dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Régional

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- ***De valider la modification de l'intérêt communautaire pour le développement économique.***
- ***De rappeler l'ensemble de l'intérêt communautaire joint en annexe.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR PREFECTURE
024-242400752-20181115-2018_5_4-DE
Reçu le 26/11/2018

Liste de l'intérêt communautaire :

VOIRIE :
Validation de la liste des voies d'intérêt communautaire de chaque commune et du linéaire correspondant (*liste des Voies d'Intérêt Communautaire en annexe)*

TOURISME :
Sont d'intérêt communautaire les sites suivants :

- Site de St Jean de Côle : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or
- Gîtes de Corgnac
- Gîtes de St Pierre de Frugie
- Village de gîtes de La Perdicie à Jumilhac

LOGEMENT :
Sont d'intérêt communautaire les 7 Logements réhabilités avant le 31/12/2016 et gérés par la communauté du Pays de Jumilhac :

- 4 à St Jory,
- 1 à Jumilhac,
- 1 à St Paul la Roche,
- 1 à Chalais

CULTURE :
Sont d'intérêt communautaire

- La Médiathèque de Jumilhac
- La Médiathèque de La Coquille
- La Médiathèque de Thiviers
- La Convention d'Action culturelle

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE
Sont d'intérêt communautaire

- Tenue d'un débat communautaire avant toute décision d'implantation d'un nouvel équipement commercial
- Emission d'un avis communautaire pour la tenue d'une CDAC
- Organisation d'actions d'information et de sensibilisation
- Accompagnement des commerces dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Régional

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication